

# **COMMUNE DE NOUVION**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze juin à 20 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Maurice FORESTIER, Maire.

Etaient présents : MM Maurice FORESTIER – Pascale d'ARGOEUVES – Martin BERGAENTZLE – CROISSET Laurence - Christophe FARCY – Marie-Pierre DAUCHEZ – Sylvain DUCROCQ – Claude HANQUIER - Cécile EECKHOUT – Jean-Charles BOUCART – Nicolas LESTURGIE – Dominique STRAVIUS - Ludovic SUEUR.

Etaient absentes excusées : MM Amandine DELCOURT (pouvoir à Christophe FARCY), Nathalie BOITELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre DAUCHEZ.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2021**

Le compte-rendu est approuvé par les membres du Conseil présents à la réunion du 14 avril 2021 à l'exception de Monsieur BOUCART qui a voté contre l'approbation de ce compte-rendu. Monsieur BOUCART demande que son nom soit indiqué lorsqu'il fait des remarques.

## **TRAVAUX DE VOIRIE : ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de voirie proposé par la Société EVIA SAS le 1<sup>er</sup> avril 2021. L'ordre des travaux sera défini par la Commission des travaux.

## **ACCESSIBILITE/ TRAVAUX : BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire propose de commencer les travaux de voirie par les travaux dits d'accessibilité de la Salle de la Gaité, l'église et la Poste. Le Conseil municipal est d'accord.

Le Conseil accepte à l'unanimité la réfection de la partie plane du toit de la Salle de la Gaité en bacs acier.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE**

La trésorerie de Doullens, dont nous dépendons depuis le 01/01/2021, demande de rectifier une imputation budgétaire. L'Agence de l'Eau a fait en 2015 une avance (prêt sans intérêt) à la Commune de 166260 € qui a été inscrite au compte 131 et qui aurait dû être inscrite au compte 1681.

Le Conseil municipal accepte de prendre la décision modificative suivante :

En dépenses d'investissement

- Compte 131 : + 124688 € (solde restant dû pour ce prêt au 31/12/2020)

En recettes d'investissement

- Compte 1681 : + 124688 €

En dépenses d'investissement

- Compte 131 : - 8313 €
- Compte 1681 : + 8313 €

## **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire informe d'un projet d'une station de lavage et d'une laverie dans la zone artisanale et propose la vente d'une parcelle de terrain, en bordure de route de 1500 m<sup>2</sup> au prix de 13 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur BOUCART indique qu'il faudra veiller à la vérification du fonctionnement du réseau d'assainissement en contrebas (après le carrefour RD 1001 / route de Lamotte).

### **CIMETIERE : COLUMBARIUM (2 X 10 CASES) ET JARDIN DU SOUVENIR**

La Commission du cimetière a étudié plusieurs devis de sociétés différentes et propose de retenir celui de la société SBT Columbarium qui a réalisé plusieurs columbariums et jardins du souvenir dans les communes environnantes.

Après délibération, le devis de la société PF Martin est retenu par 8 voix pour contre 6. Il est cependant demandé que les travaux soient réalisés avant novembre 2021 et que le granit utilisé soit d'origine française.

### **TRAVAUX MARAIS**

La Commission du marais s'est réunie et a étudié trois devis concernant l'abattage de peupliers (notamment par sécurité, pour protéger les habitations proches) et propose celui de la société ELAG CONSEIL pour un montant de 15156 € TTC. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### **CREATION DE POSTE**

Madame DUBOS a demandé sa mutation et quittera la Commune le 31 décembre prochain.

Il est proposé de lancer un appel à candidatures pour la remplacer. Les grades retenus sont :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Rédacteur.

Ce poste est à temps complet.

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 650 € à

- L'Association Espace Ponthieu Marquenterre (même subvention annuelle qu'habituellement)
- L'Association AFM Téléthon (subvention exceptionnelle).

### **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Le Conseil municipal décide d'attribuer aux participants du concours des maisons fleuries un bon d'achat valable chez la fleuriste (L'Atelier) d'un montant de :

- 1<sup>er</sup> prix : 75 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 50 €
- 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> prix : 30 €
- du 6<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> prix : 20 €
- à partir du 14<sup>ème</sup> prix : 15 €

Le jury passera entre le 3 et le 6 juillet.

### **BONS D'ACHAT AUX ENFANTS ENTRANT EN CLASSE DE 6EME**

Le Conseil municipal décide d'attribuer aux enfants de Nouvion entrant en classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine un bon d'achat de 40 € utilisable à la Librairie centrale de Rue.

### **COTISATION SOMEA**

Le Conseil municipal accepte le règlement de la cotisation annuelle s'élevant à 30 € à l'Association SOMme Espace et Agronomie.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Il sera déposé une fleur chaque année, le 14 juillet, sur la tombe de la famille GAILLARD.
- Un 1<sup>er</sup> défibrillateur sera installé dans la salle de la Gaité. Le 2<sup>ème</sup>, destiné à l'extérieur, sera installé à la porte de la mairie.
- La médiathèque recherche un ou une bénévole.